

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Cinquième session
Genève, 26 – 30 avril 2010

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'UTILISATION DE L'INFORMATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE AXÉE SUR LES TECHNOLOGIES APPROPRIÉES POUR RÉPONDRE À CERTAINS ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT (RECOMMANDATIONS N^{OS} 19, 30 ET 31)

Document établi par le Secrétariat

1. À sa quatrième session qui s'est tenue du 16 au 20 novembre 2009, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), alors qu'il examinait le document CDIP/4/12 concernant la proposition de la République de Corée relative à "l'utilisation de l'information en matière de brevets dans le transfert de technologies appropriées", a demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de document sur la proposition susmentionnée, qui tient compte des observations formulées par les délégations (voir le paragraphe 9 du résumé présenté par le président).
2. En conséquence, un projet intitulé "Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés" a été mis au point et joint en annexe au présent document.

3. Le coût de ce projet est estimé à 670 000 francs suisses, dont 390 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel et 280 000 francs suisses pour les dépenses de personnel, étant entendu que ce sont des membres du personnel de l'OMPI qui seront affectés à la mise en œuvre de ce projet.

4. *Le CDIP est invité à examiner et à approuver l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

1. RÉSUMÉ	
<u>Cote du projet</u> :	DA_19_30_31_02
<u>Titre</u> :	Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u> :	<p>Recommandation n° 19 (groupe B) : engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.</p> <p>Recommandation n° 30 (groupe C) : l'OMPI devrait coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales pour fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des conseils sur les moyens d'accéder à l'information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d'en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les demandeurs.</p> <p>Recommandation n° 31 (groupe C) : mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s'agissant par exemple de demander à l'OMPI de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public.</p>
<u>Budget du projet</u> :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 390 000 francs suisses Dépenses de personnel : 280 000 francs suisses
<u>Durée du projet</u> :	24 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u> :	<p>Secteur de la coopération pour le développement, Service mondial d'information en matière de propriété intellectuelle, Division des défis mondiaux, Division des brevets et Division des questions mondiales de propriété intellectuelle.</p> <p>Liens avec les programmes 1, 9, 14 et 18 de l'OMPI.</p>
<u>Brève description du projet</u> :	<p>La présente proposition de projet a été élaborée sur la base de la proposition de la République de Corée relative aux technologies appropriées, qui figure dans le document CDIP/3/7, et vise à contribuer au renforcement des capacités nationales d'utilisation de l'information technique et scientifique appropriée en tant que technologie appropriée pour répondre aux enjeux de développement recensés auxquels sont confrontés les pays les moins avancés (PMA). Cette proposition de projet traite notamment du "deuxième stade" de cette proposition, énoncé dans le document CDIP/3/7, et fournit un examen des solutions visant à faciliter l'accès aux technologies appropriées pouvant être mises en place avec la collaboration d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans les PMA.</p> <p>Ce projet permettra d'établir des liens avec d'autres projets s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action pour le développement tout en s'appuyant sur ceux-ci, notamment sur le projet intitulé "Accès à des bases de données spécialisées et appui" qui fait l'objet de l'annexe III du document</p>

CDIP/3/INF/2, par la mise en place de centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC) pour faciliter l'accès à des bases de données sur l'information en matière de brevets et à des revues scientifiques et techniques dans le cadre du programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (aRD*i*), ainsi que sur le projet intitulé "Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets", qui figure dans le document CDIP/4/6 concernant les panoramas de brevets.

Plus concrètement, ce projet vise à aller au-delà du simple fait de fournir un accès aux savoirs en offrant par ailleurs un examen des possibilités de mettre à disposition des populations, des communautés et des organisations qui en ont besoin dans les PMA des technologies appropriées, non seulement en coordonnant l'accès à l'information technique et l'extraction de celle-ci, mais également en veillant à la mise en œuvre concrète de cette technologie par la mise à profit de connaissances techniques appropriées.

Afin d'atteindre ces objectifs, les éléments suivants seront mis en œuvre dans le cadre du projet :

- a) sélectionner trois PMA pilotes sur la base des demandes reçues;
- b) recenser les questions de développement les plus pressantes pour lesquelles des technologies appropriées pourraient contribuer efficacement à améliorer les conditions de vie;
- c) créer un groupe d'experts nationaux composé de parties prenantes existantes pour demander l'appui de l'OMPI dans l'élaboration de rapports panoramiques techniques à partir de sources d'informations en matière de brevets, ainsi que de sources scientifiques et techniques, afin de recenser les technologies appropriées les plus pertinentes compte tenu des besoins recensés; ce panorama comprendra des informations obtenues auprès d'organismes concernés, d'institutions, de centres d'excellence, etc., œuvrant dans ces secteurs du développement et s'appuiera sur ces informations;
- d) organiser des programmes de sensibilisation afin de présenter et d'expliquer au niveau local les étapes de la mise en œuvre de la technologie appropriée; ces programmes seraient également liés aux activités en cours à l'OMPI dans ce domaine; ils seront axés sur les forums de politique générale, la formation d'administrateurs de niveaux élevé et moyen ainsi que sur un programme de perfectionnement professionnel destiné aux personnes travaillant à la mise en œuvre de la technologie appropriée.
- e) ce groupe d'experts nationaux, en collaboration avec l'organisation internationale ou les organismes concernés, formulera des propositions relatives au projet qui répondent à la mise en œuvre de la technologie recensée. Un consultant aidera le groupe d'experts nationaux à s'acquitter de sa mission.
- f) la mise en œuvre de la technologie appropriée recensée au moyen de ce projet, notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de la santé ou de l'environnement sera planifiée et coordonnée par le groupe d'experts nationaux en collaboration avec les organismes spécialisés concernés ayant l'expérience et les compétences requise, par exemple l'OMS, la FAO, le PNUE et le CCI.
- g) le groupe d'experts nationaux envisagera l'organisation d'une réunion nationale de donateurs afin de financer la mise en œuvre de la technologie appropriée. Il doit établir un rapport sur l'évaluation finale de la mise en œuvre du projet.

<p>2. DESCRIPTION DU PROJET</p>
<p>2.1. <u>Exposé de la question ou du problème</u></p>
<p>Le savoir et la technologie peuvent être utilisés comme un instrument pour lutter contre la pauvreté, car ils peuvent contribuer à une croissance économique durable, à une efficacité accrue du marché et à la création d'emplois. À cet égard, leur application dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, de la santé et des services est essentielle. Renforcer les capacités techniques qui permettront aux pays en développement et aux pays les moins avancés de répondre à leurs enjeux sociaux et économiques nécessite la participation d'une palette d'acteurs, allant des individus aux institutions, y compris les inventeurs, les créateurs, les instituts de recherche-développement, les institutions académiques, les entreprises de fabrication, les organisations agricoles et les services de santé. Les politiques réglementaires, juridiques et administratives ont un effet sur ces acteurs et sur leurs interactions, car elles déterminent la façon dont les savoirs, les technologies et les ressources s'échangent.</p> <p>Durant les troisième et quatrième sessions du Comité du développement et de la propriété intellectuelle, des débats ont eu lieu sur la proposition de la République de Corée relative à "l'utilisation de l'information en matière de brevets dans le transfert de technologies appropriées", qui figure dans le document CDIP/3/7 (pp. 4-6 de l'annexe). Selon cette proposition, l'information technique disponible dans le panorama des brevets pourrait être utilisée pour stimuler l'innovation et le développement eu égard aux technologies sélectionnées. Selon le projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets (document CDIP/4/6, établi par le Secrétariat) et la proposition susmentionnée de la République de Corée, l'information en matière de brevets est une ressource sous-utilisée qui pourrait être mieux exploitée, notamment dans les secteurs de la politique publique et du développement. Par ailleurs, ces deux propositions suggèrent que les technologies ou les questions spécifiques à examiner devraient être recensées en consultation avec les États membres, les organisations intergouvernementales et les ONG concernés, afin d'assurer que les activités répondent à une demande et à un besoin réel d'informations spécifiques. Ces deux documents recensent des secteurs sensibles du développement, tels que l'alimentation et l'agriculture, la santé et l'environnement.</p> <p>Dans les pays à déficit alimentaire et dans les pays où l'agriculture constitue un avantage comparatif, l'utilisation de l'information scientifique et technique concernant la propriété intellectuelle pourrait contribuer à augmenter la production alimentaire, par exemple par une meilleure gestion des sols, une irrigation efficace et la culture de plantes à rendement élevé et à valeur nutritive ajoutée. Elle pourrait également jouer un rôle central pour atteindre les objectifs de développement dans le secteur de la santé, c'est-à-dire ceux concernant les médicaments, les vaccins, les systèmes de diagnostic, l'accès à l'information médicale et les systèmes permettant de mesurer la qualité des médicaments, qui sont autant d'éléments indispensables pour réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le paludisme et d'autres maladies, comme le prévoient les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme d'action de Bruxelles.</p> <p>Cela nécessitera un multilatéralisme accru, y compris en ce qui concerne les résultats attendus pour renforcer le partenariat mondial au service du développement.</p> <p>Compte tenu de ce qui précède, le présent projet vise principalement à renforcer les capacités nationales des pays les moins avancés afin d'améliorer la gestion, l'administration et l'utilisation de l'information technique et scientifique, de sorte qu'ils puissent mettre au point leur propre base de technologies appropriées et atteindre leurs objectifs nationaux de croissance et de développement par le transfert de technologie et le renforcement des capacités, tout en tenant compte des implications</p>

sociales et culturelles et des incidences sur la condition féminine de l'utilisation de la technologie, en collaboration avec l'équipe d'experts nationaux. Par conséquent, ce projet vise globalement à contribuer au développement économique, social, culturel et technologique du pays concerné et, en définitive, à réduire la pauvreté.

Étant donné que la présente proposition de projet est limitée en ressources et en temps, l'objectif n'est pas de fournir une assistance dans chacun des secteurs susmentionnés, mais uniquement dans des secteurs précis recensés au niveau national. D'autres secteurs pourront être examinés à l'avenir, selon les besoins exprimés par les États membres de l'OMPI. Il est prévu d'utiliser les résultats obtenus dans un secteur donné, pour un domaine à besoins spécifiques, dans un pays donné, afin d'aider concrètement les gouvernements et les organismes de développement, les communautés ainsi que les individus, dans leurs efforts pour utiliser l'information technique et scientifique au service du développement.

2.2. Objectifs

- a) Contribuer à une plus large utilisation de l'information technique et scientifique appropriée pour répondre aux besoins recensés au niveau national en ce qui concerne les objectifs de développement;
- b) renforcer les capacités institutionnelles nationales d'utilisation de l'information technique et scientifique eu égard aux besoins recensés pour contribuer à la réalisation des principaux objectifs nationaux de développement; et
- c) coordonner l'extraction de l'information technique et scientifique appropriée et la mise à disposition de connaissances techniques appropriées dans ce domaine technique de sorte que cette technologie puisse être mise en œuvre de manière concrète et efficace.

2.3. Stratégie de mise en œuvre

Le projet comprendra les éléments suivants :

A. Sélection des pays

Il est prévu de mettre en œuvre le projet dans trois pays les moins avancés pilotes qui seront sélectionnés sur la base des demandes reçues.

B. Création d'un groupe d'experts nationaux

L'OMPI coordonnera la création d'un groupe d'experts nationaux multipartite composé de représentants du gouvernement et de représentants de secteurs tels que le milieu des affaires, le secteur de l'industrie, les milieux académiques, les organisations intergouvernementales, les ONG, les instituts de recherche-développement, le secteur de la santé, le secteur de l'agriculture et le secteur de l'énergie.

Ce groupe d'experts nationaux coordonnera les activités suivantes :

C. Rédaction de panoramas de technologies appropriées

- a) Recenser deux questions de développement pressantes pour lesquelles des technologies appropriées pourraient contribuer efficacement à améliorer les conditions de vie; à titre d'exemple, on peut citer : dans le secteur de la santé, le traitement de l'eau potable; dans le secteur de l'agriculture, le recours à des outils et à des techniques permettant d'améliorer la gestion des sols; et dans le secteur de l'énergie, la mise au point de solutions simples de production d'énergies renouvelables, etc.;
- b) demander l'appui de l'OMPI pour l'élaboration de deux rapports panoramiques techniques à partir de sources d'informations en matière de brevets, ainsi que de sources scientifiques et techniques, afin de recenser les technologies appropriées les plus pertinentes compte tenu des besoins recensés; ce panorama comprendra des informations obtenues auprès d'organismes concernés, d'institutions, de centres d'excellence, etc., œuvrant dans ces secteurs du développement et s'appuiera sur ces informations;

c) formuler les critères exacts (principes directeurs) pour ces panoramas des technologies appropriées; et

d) approuver les versions définitives des rapports sur les panoramas des technologies appropriées.

D. Mise en œuvre des technologies appropriées sélectionnées

e) Sélectionner une ou plusieurs technologies appropriées à mettre en œuvre concrètement;

f) établir et coordonner un plan d'action, y compris, au besoin, les étapes concernant le recensement de financements nationaux et internationaux pour des projets spécifiques, ainsi que recenser toute connaissance technique nécessaire en matière de production, de sorte que soient mises en œuvre concrètement les technologies appropriées; un des membres du groupe d'experts rédigera le plan d'action précisant les étapes de la mise en œuvre, les délais et les résultats escomptés; et

g) mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation pour évaluer la mise en œuvre du projet et la réalisation des objectifs du projet.

E. Organisation d'un programme national de sensibilisation

h) Élaborer et organiser un programme national de sensibilisation dans le cadre du plan d'action.

Dès le début du projet, le groupe d'experts nationaux devrait connaître les activités du programme et viser à coordonner celles-ci dans le cadre du projet relatif à la mise en place de centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC) pour l'accès aux bases de données sur l'information en matière de brevets et les revues scientifiques et techniques (par exemple dans le cadre du programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (aRD)).

Il est prévu que le groupe d'experts nationaux se réunira à trois reprises pendant la durée de ce projet :

i) une première fois pour recenser les secteurs du développement concernés, l'objet et le format des rapports panoramiques – points a) à c) ci-dessus;

ii) une deuxième fois pour approuver ce rapport panoramique, sélectionner des technologies appropriées spécifiques à mettre en œuvre, donner des indications pour la rédaction d'un plan d'action (possibilités de dons, compétences techniques, relations professionnelles, etc.) – points d) à f) ci-dessus; et

iii) une troisième réunion pour lancer la mise en œuvre concrète du projet, comprenant la participation à une campagne de sensibilisation initiale – point h) ci-dessus.

L'OMPI coordonnera ces réunions et prendra également part activement aux travaux de ce groupe par correspondance et par des moyens de communication en ligne.

Risques susceptibles d'entraver la mise en œuvre du projet et moyens de limiter ces risques

Le présent projet constitue un investissement en faveur de PMA impliquant une série d'activités visant à répondre à des besoins recensés dans un délai donné et en un lieu donné. Cet investissement suppose des moyens financiers, un calendrier précis, ainsi que des ressources humaines et matérielles. Comme il comprend plusieurs étapes, une surveillance étroite est requise à chaque étape pour éviter les risques. Les risques liés à la mise en œuvre de projets dans les pays les moins avancés sont généralement les suivants : manque de main d'œuvre qualifiée, problèmes d'interopérabilité des systèmes informatiques dans certains des PMA et viabilité. Ce type de risque dans ces pays spécifiques doit être limité en consultation et en collaboration avec le groupe d'experts nationaux dans les pays concernés et avec les organismes impliqués.

i) Risque : définition des questions considérées comme des technologies appropriées;

Pour atténuer ce risque : collaboration étroite avec des experts connaissant les conditions spécifiques dans lesquelles vivent les individus et les communautés ainsi que leurs besoins;

ii) Risque en matière de coordination;

<p>Pour atténuer ce risque : participation à l'élaboration des travaux et des plans d'action;</p> <p>iii) Risque : réalités institutionnelles dans les PMA, telles que le manque de correspondants institutionnels, de centres d'informations technologiques et d'instituts de recherche pertinents;</p> <p>Pour atténuer ce risque : aide apportée au gouvernement concerné dans la mise en place de correspondants appropriés, en collaboration avec des partenaires au service du développement : gouvernements et organismes;</p> <p>iv) Risque : manque de ressources pour la mise place de programmes et d'instances de développement de qualité;</p> <p>Pour atténuer ce risque : recherche de ressources disponibles auprès de partenaires au service du développement, de pays ou d'organismes;</p> <p>v) Risque : manque de motivation et difficultés à former le groupe cible qui convient pour participer au programme de formation et de valorisation des compétences;</p> <p>Pour atténuer ce risque : présentation d'études de cas, de films et de vidéos sur la façon dont des solutions techniques à des problèmes recensés ont permis d'apporter des changements dans la vie des personnes concernées et sélection méticuleuse des bénéficiaires.</p>	
<h3>3. EXAMEN ET EVALUATION</h3>	
<h4>3.1. <u>Calendrier d'examen du projet</u></h4>	
<p>Rapport d'évaluation : un rapport de fin de projet sera rédigé afin d'évaluer si les objectifs du projet ont été atteints, ainsi que pour suggérer de futures actions de façon à assurer la pérennité des projets. Par la suite, une évaluation sera réalisée en ce qui concerne l'utilisation des résultats du projet.</p> <p>Évaluation par le groupe d'experts nationaux : le groupe d'experts nationaux sera encouragé à commander une évaluation indépendante sur la mise en œuvre de ce projet.</p>	
<h4>3.2 <u>Auto-évaluation du projet</u></h4>	
<p><u>Résultats du projet</u></p>	<p><u>Indicateur(s) d'exécution (indicateurs de réussite)</u></p>
<p>Groupe d'experts nationaux</p>	<p>Groupe d'experts créé dans chacun des pays dans les 30 jours à compter du début du projet</p>
<p>Rapport panoramique sur les technologies appropriées</p>	<p>Rapport panoramique sur les technologies appropriées fourni au gouvernement et à l'OMPI</p>
<p>Plan d'action pour mettre en œuvre les technologies appropriées sélectionnées</p>	<p>Une ou plusieurs technologies appropriées ont été sélectionnées pour être mises en œuvre et un plan d'action a été établi pour mettre en œuvre concrètement le projet dans les six mois à compter du début du projet</p>
<p>Programme de sensibilisation</p>	<p>Programme de sensibilisation axé sur les secteurs concernés terminé dans un délai de 24 mois à compter du début du projet</p>
<p><u>Objectif(s) du projet</u></p>	<p><u>Indicateur(s) d'exécution concernant la réalisation des objectifs du projet (indicateurs de réussite)</u></p>
<p>Renforcement des capacités nationales des pays les moins avancés d'utiliser des solutions techniques appropriées pour répondre aux principaux enjeux de développement au niveau national</p>	<p>Nombre d'organismes, de communautés et d'individus qui ont utilisé des technologies appropriées comme solution à des enjeux de développement recensés</p>

<p>Compréhension accrue concernant l'utilisation de l'information technique et de l'information en matière de brevets aux fins du renforcement des capacités en matière d'innovation et de technologie au niveau national</p>	<p>Utilisation d'informations en matière de technologies appropriées aux fins du développement</p>
<p>Exploitation de l'information technique et de l'information en matière de brevets dans le but d'atteindre des objectifs de développement</p>	<p>Résolution de problèmes recensés sur la base des besoins</p>

5. BUDGET

	TOTAL (francs suisses)
<u>Voyages et bourses</u>	
Consultants	
Missions de fonctionnaires	40 000
Voyages de tiers	
Bourses	
<u>Services contractuels</u>	
Conférences	25 000
Honoraires d'experts	
Publication	30 000
Autres	369 000
Six experts internationaux pour l'établissement d'un rapport panoramique technique (deux pour chaque pays sélectionné)	120 000
Six experts locaux pour l'établissement d'un plan d'action (deux pour chaque pays sélectionné)	
Missions des experts internationaux (trois missions par pays et par expert)	30 000
Programmes de sensibilisation	144 000
	75 000
<u>Matériel et fournitures</u>	
Matériel	
Fournitures	
TOTAL	464 000

[Fin de l'annexe et du document]